

05/11/2014 : **Achat d'un véhicule automobile neuf et reprise d'un véhicule usagé**

A/ Organisme et lieu de livraison :

SIED 70 – Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE – 03 84 77 00 00 –
direction@sied70.fr.

Ordonnateur : le président du SIED 70 en application de la délibération n°1 du Comité syndical du 26 avril 2014.

B/ Caractéristiques du véhicule à acheter :

- 1/ Energie : diesel
- 2/ Nombre de portes : 5
- 3/ Puissance fiscale : 4 CV au plus
- 4/ Puissance moteur : 75 CH +/- 10 %
- 5/ Couleur : blanc
- 6/ Equipement :
 - ABS ;
 - Airbag frontaux ;
 - Direction assistée ;
 - Volant réglable en hauteur ;
 - Equipement radio CD ;
 - Roue de secours normale ;
 - Climatisation.

C/ Caractéristiques du véhicule à reprendre :

CLIO : voir carte grise ci-jointe – kilométrage : environ 202 000 km – contrôle à effectuer avant le 8 janvier 2015.

D/ Type de procédure :

Procédure adaptée (articles 26 et 28 du code des marchés publics) en vue de la passation de marchés de fournitures et de services. Une négociation pourra être menée après la remise des offres initiales.

E/ Critères d'attribution :

- a) Prix : 70% ;
- b) Caractéristiques techniques : 15% ;
- c) Délais de livraison : 15% avec livraison souhaitée avant le 15 décembre 2014.

F/ Documents et informations à fournir avec l'offre :

- a) Documentation complète avec les prestations incluses dans le prix de l'offre ;
- b) Délai de livraison à compter de la date du marché.

G/ Date d'envoi à la publication de l'avis de consultation : 5 novembre 2014

H/ Date limite de réception des offres : 17 novembre 2014 à 17 heures

I/ Adresse de transmission des offres : SIED 70 – Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône - 20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE – tél :03 84 77 00 00 – direction@sied70.fr



PREFECTURE DE LA HAUTE SAONE
70/001/TERM12/OPBD/

N° Immatriculation (A) 9976 NA 70 Date du certificat (I) 31/01/2007 Date de 1^{re} immatriculation (B) 31/01/2007

(C.1) SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE
(C.4a) EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE
(C.4.1) 1

20 AVENUE DES RIVES DU LAC
513 70000 VAIVRE ET MONTOILLE

(D.1) RENAULT (D.2.1) MRE5022EU133
(D.2) BBTJ05
(D.3) CLIO (E) VF1BBTJ0536970059
(F.1) 1540 (F.2) 1540 (F.3) 2400
(G) 1090 (G.1) 1015
(J) M1 (J.1) VP (J.2) AB (J.3) CI
(K) e2*98/14*0126*44
(P.1) 1461 (P.2) 50 (P.3) GO (P.6) 4
(Q) (S.1) 5 (S.2) (U.1) 82
(U.2) 3000 (V.7) 115 (V.9)

(Y.1) 128.00 (Y.2) (Y.3) 128.00

(I.1) (A.1) NEUF

(X.1) VISITE AVANT LE 31/01/2011
(SAUF REGT. SPEC.)



Pour le préfet,
et par délégation,
l'attaché, chef de bureau

Bertrand DUBUR

Certificat d'immatriculation COUPON DÉTACHABLE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
RENAULT
VF1BBTJ0536970059

9976 NA 70 31/01/2007 06ZF 80485





Ministère des Transports

Certificat
d'immatriculation

Permis de circulation; Országos közlekedési hivatal; Regisztrációs hivatal; Zrinskogobrazovnjak; Regisztrációs hivatal; Pöblis közlekedési hivatal; Registrálna čestná; Carri di circolazione; Registrálna služba; Registracijos liudijimas; Fogalmi engedély; Certifikat la Registrálna Kertlekbewijs; Dováod Registracijn; Certificado de matrícula; Országos közlekedési hivatal; Regisztrációs hivatal; Regisztrációs hivatal;

- (A) Numéro d'immatriculation.
- (A.1) Numéro d'immatriculation auquel se réfère le certificat précédent
- (B) Date de la première immatriculation du véhicule
- (C.1) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
- (C.3) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
- (C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
- (C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
- (D.1) Marque
- (D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
- (D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
- (D.3) Dénomination commerciale
- (E) Numéro d'identification du véhicule
- (F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motos (en kg)

- (F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
- (F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
- (G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
- (G.1) Poids à vide national
- (H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
- (I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
- (I.1) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le certificat précédent
- (J) Catégorie du véhicule (CE)
- (J.1) Genre national
- (J.2) Carrosserie (CE)
- (J.3) Carrosserie (désignation nationale)
- (K) Numéro de réception par type (si disponible)
- (P.1) Cylindrée (en Cm³)
- (P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
- (P.3) Type de carburant ou source d'énergie
- (P.6) Puissance administrative nationale
- (Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motos)
- (S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
- (S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
- (U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
- (U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
- (V.7) CO2 (en g/km)
- (V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
- (Y.1) Montant de la taxe proportionnelle régionale en Euro
- (Y.2) Montant de la taxe additionnelle parafiscale en Euro
- (Y.3) Montant total de la taxe à acquitter en Euro
- (Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

INSTRUMENTS DE MESURE
S 11/03/2011
9976 NA 70
A 11/01/2013
9976 NA 70
A 08/01/2015
9976 NA 70
SECURTEST
SECURTEST
174024265 174752601
155541742

17 17 DATES DE VISITES TECHNIQUES

Ce coupon permet de déclarer pendant une période d'un mois au maximum

Inscrive les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
Inscrive vos coordonnées et signature en cas de demande de nouvelle carte grise.

Nom _____
Domicile _____
Date _____
Signature _____